

4 JUILLET 2011



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE BROMONT, tenue le 4 juillet 2011 à 20 h à la salle du Conseil au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents les conseillères et conseillers **RÉAL BRUNELLE, MARIE-CLAUDE CABANA, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, JACQUES LAPENSÉE et ANIE PERRAULT.**

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN.**

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Me **JOANNE SKELLING**, greffière, sont également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2011-07-313 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 4 juillet 2011
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2011-07-314 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 20 juin 2011
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2011-07-315 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 30 juin 2011
 - N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de juin 2011
 - 2011-07-316 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 juin 2011

4 JUILLET 2011

2011-07-317	3.4	Nomination d'un maire suppléant
	4.	AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL
2011-07-318	4.1	Motion de félicitations aux organisateurs du 25 ^e concours équestre complet de Bromont 2011
2011-07-319	4.2	Motion de félicitations aux organisateurs de l'International d'attelage de Bromont 2011
2011-07-320	4.3	Motion de félicitations à la Fondation québécoise du cancer pour la tenue de la Marche aux flambeaux
2011-07-321	4.4	Motion de félicitations aux organisateurs des Feux d'artifices du 24 juin 2011
2011-07-322	4.5	Motion de félicitations à madame Catherine Lamontagne
2011-07-323	4.6	Motion de félicitations pour la nomination de madame Anie Perrault au sein du conseil d'administration du RÉMME
	5.	RÈGLEMENTS
A.M.	5.1	Avis de motion du règlement numéro 982-01-2011 modifiant le règlement sur les PPCMOI
2011-07-324	5.2	Adoption du premier projet de règlement numéro 982-01-2011 modifiant le règlement sur les PPCMOI
2011-07-325	5.3	Adoption du second projet de règlement numéro 876-70-2011 modifiant le règlement de zonage
2011-07-326	5.4	Adoption du règlement numéro 876-69-2011 modifiant le règlement de zonage
2011-07-327	5.5	Adoption du règlement d'emprunt numéro 987-2011
	6.	AFFAIRES COURANTES
	6.1	FINANCES ET TRÉSORERIE
2011-07-328	6.1.1	Adoption des états financiers 2010 de l'Office municipal d'habitation de Bromont
	6.2	TRAVAUX PUBLICS
2011-07-329	6.2.1	Autorisation de dépense pour l'aménagement d'un exutoire pluvial sur la rue Montcalm
2011-07-330	6.2.2	Autorisation d'une dépense additionnelle dans le cadre du mandat de préparation des plans et devis pour la mise à niveau du barrage à la centrale de traitement des eaux

4 JUILLET 2011

	6.3	SERVICES TECHNIQUES
2011-07-331	6.3.1	Adoption d'un guide de conception et de préparation de projets en infrastructures
2011-07-332	6.3.2	Autorisation de dépense pour le surdimensionnement des infrastructures du lot 3 phase 2 du développement «Carré des Pins»
	6.4	LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE
2011-07-333	6.4.1	Autorisation de signature d'une entente de partenariat avec l'Association de hockey mineur de Bromont
2011-07-334	6.4.2	Autorisation de signature du renouvellement d'un bail avec l'école de danse L'Équilibre
2011-07-335	6.4.3	Demande de soutien pour la 10 ^e édition du KiloMaître de la Chantignole
2011-07-336	6.4.4	Autorisation de signature d'un contrat pour l'opération d'un pro-shop au Centre sportif
2011-07-337	6.4.5	Autorisation de signature d'un contrat pour la gestion de la location des casiers du Centre sportif
N.M.	6.4.6	VACANT
	6.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
2011-07-338	6.5.1	Acquisition d'équipements de sauvetages spécialisés dans le cadre du programme conjoint de protection civile
	6.6	GREFFE
	6.7	URBANISME, ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
2011-07-339	6.7.1	Demande de dérogation mineure pour trois lots situés dans une nouvelle phase du projet Carré des Pins
2011-07-340	6.7.2	Demande de dérogation mineure un immeuble sis au 213, rue Martin
2011-07-341	6.7.3	Demande de dérogation mineure pour un immeuble situé au 337, rue de l'Artisan
2011-07-342	6.7.4	Demande de dérogation mineure pour un immeuble situé au 881, rue d'Adamsville
2011-07-343	6.7.5	Demande de dérogation mineure pour un immeuble situé au 568, chemin Perrault

4 JUILLET 2011

2011-07-344	6.7.6	Demande de dérogation mineure pour un immeuble sis au 195, rue Shannon
2011-07-345	6.7.7	Autorisation de signature d'une entente pour l'aménagement d'un puits d'observation des eaux souterraines
	6.8	DIRECTION GÉNÉRALE
2011-07-346	6.8.1	Autorisation de signature d'un bail pour la location de locaux situés au 50, chemin de Gaspé
	6.9	RESSOURCES HUMAINES
N.M.	6.9.1	Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires
	6.10	TOURISME
2011-07-347	6.10.1	Autorisation de la tenue de la 2 ^e édition de L'Envolée des cerfs-volants au profit de la fibrose kystique
	7.	<u>DIVERS</u>
	8.	<u>DÉPÔT DE DOCUMENTS</u>
N.M.	8.1	Remerciements de Madame Elyse Allan
N.M.	8.2	Remerciements de la Fondation québécoise du cancer
	9.	<u>AFFAIRES NOUVELLES</u>
2011-07-348	9.1	Réappropriation d'une somme pour le financement de mesures visant un retour d'achalandage dans le Vieux-Village
N.M.	10.	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
2011-07-349	11.	<u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

LA GREFFIERE,
ME JOANNE SKELLING

2011-07-313

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2011

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 4 juillet 2011 avec les modifications suivantes :

4 JUILLET 2011

L'ajout en affaires nouvelles, du sujet 9.1 Réappropriation d'une somme pour le financement de mesures visant un retour d'achalandage dans le Vieux-Village;

Le report à une séance subséquente du sujet 6.4.6 Autorisation de dépense pour le remplacement d'une section de la clôture du cimetière anglican.

ADOPTÉE

2011-07-314

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 20 JUIN 2011**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 juin 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 20 juin 2011, tel que soumis.

ADOPTÉE

2011-07-315

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 30 JUIN
2011**

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer, au 30 juin 2011, au montant de **1 993 009,77 \$** à payer par le fonds d'administration ; ladite liste se détaillant comme suit :

Compte à payer :	505 726,84 \$
Caisse déboursés :	1 030 173,45 \$
Paies versées le:	
-2 juin 2011	142 044,28 \$
-16 juin 2011	159 662,87 \$
- 30 juin 2011	155 402,33 \$

4 JUILLET 2011

Faits saillants :

Numéro de chèque	Description
1717	Paiement de 76 765,25\$ à la Financière Banque Nationale pour l'échéance d'une dette.
1740	Paiement de 122 394,65\$ à Constructions M. Morin inc. pour la reconstruction de la conduite d'aqueduc rue Papineau.
1742	Paiement de 199 115,00\$ à la MRC de la Haute-Yamaska pour l'aide de transition selon le décret.
1776	Paiement de 20 000,00\$ à Immobilier Robert Désourdy pour surdimensionnement dans le Carré des Pins.
1781	Paiement de 78 595,26\$ à Excavation St-Pierre & Tremblay pour la reconstruction de Deux-Montagnes.
1790	Paiement de 104 313,75\$ à la Financière Banque Nationale pour l'échéance d'une dette.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

N.M.

Dépôt de la liste des permis de construction du mois de juin 2011.

2011-07-316

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 21 JUIN 2011**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 juin 2011 ;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 juin 2011, tel que rédigé;

D'entériner toutes les recommandations faites par les membres du comité consultatif d'urbanisme lors de ladite assemblée et quant au sujet traité à la résolution du CCU portant le numéro 2011-06-21, que le conseil après analyse et évaluation des critères et objectifs applicables, approuve la demande relative à l'intégration et à l'implantation architecturale d'un bâtiment industriel situé dans le Technoparc (CONSAB), suivant les plans déposés.

Madame la conseillère **MARIE-CLAUDE CABANA** mentionne qu'elle est défavorable au projet de bâtiment industriel tel que présenté et traité par le CCU sous sa résolution 2011-06-21 et pour cette raison, demande qu'un vote soit tenu sur cette proposition.

4 JUILLET 2011

VOTENT POUR :
RÉAL BRUNELLE
MARIE-ÈVE LAGACÉ
JACQUES LAPENSÉE
DIANE PERRON
ANIE PERRAULT

VOTE CONTRE : **MARIE-CLAUDE CABANA**

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2011-07-317

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE
DU 1^{ER} AOÛT AU 30 NOVEMBRE 2011**

ATTENDU QU'un maire suppléant doit être nommé par le Conseil, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, afin d'exercer les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire de la ville ou empêchée de remplir les devoirs liés à sa charge ;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame **DIANE PERRON** à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} août 2011 au 30 novembre 2011 afin d'exercer les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou est empêchée de remplir les devoirs liés à sa charge, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*.

ADOPTÉE

2011-07-318

**MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS
DU CONCOURS COMPLET DE BROMONT**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a la réputation d'être une ville de sports équestres;

ATTENDU la renommée des évènements qui se tiennent à Bromont depuis les Jeux olympiques de 1976;

ATTENDU QUE depuis 25 ans Madame Sue Ockendon avec l'équipe de bénévoles organise le Concours complet de Bromont;

ATTENDU QUE ce concours contribue à la notoriété du parc équestre olympique de Bromont en attirant des concurrents de partout au Canada et aux États-Unis;

4 JUILLET 2011

ATTENDU QUE le budget pour la tenue de l'édition 2011 de l'événement est évalué à 250 000 \$ selon les organisateurs;

ATTENDU QUE les retombées économiques sont importantes pour les commerçants et les entreprises de Bromont.

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De féliciter et remercier Madame Sue Ockendon et toute l'équipe de bénévoles pour leur contribution à l'essor du sport équestre et au rayonnement de la ville de Bromont.

ADOPTÉE

2011-07-319

**MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS
DE L'INTERNATIONAL D'ATTELAGE BROMONT**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a la réputation d'être une ville de sports équestres;

ATTENDU la renommée des événements qui se tiennent à Bromont depuis les Jeux olympiques de 1976;

ATTENDU QUE les organisateurs de l'International d'attelage Bromont en sont à leur 10^e année de compétition;

ATTENDU QUE ce concours contribue à la notoriété du parc équestre olympique de Bromont en attirant des concurrents de partout au Canada et aux États-Unis;

ATTENDU QUE les retombées économiques sont importantes pour les commerçants et les entreprises de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De féliciter et remercier les organisateurs de l'International d'attelage Bromont pour leur contribution à l'essor du sport équestre et au rayonnement de la ville de Bromont.

ADOPTÉE

4 JUILLET 2011

2011-07-320

**MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS DE LA
MARCHE AUX FLAMBEAUX**

ATTENDU QU'à l'occasion des festivités de la Fête Nationale du Québec le 24 juin dernier, Domaine Château-Bromont, Ski Bromont Immobilier, M 105 La radio de Granby, la Fondation québécoise du cancer et les partenaires économiques de la grande région de Bromont, ont présentés les feux de la Fête Nationale du Québec et la marche aux flambeaux sous le thème « Les Mille et une Nuits »;

ATTENDU QUE la marche aux flambeaux au profit de la Fondation Québécoise du cancer et sous la présidence d'honneur de M. Robert Désourdy, a été un franc succès;

ATTENDU QUE l'événement a permis de rassembler parents et amis et d'attirer plusieurs visiteurs et touristes pour en faire un événement festif;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De féliciter et remercier les organisateurs de la Fondation Québécoise du cancer et ses bénévoles ainsi que Monsieur Robert Désourdy, président d'honneur de l'événement.

ADOPTÉE

2011-07-321

**MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS DES FEUX
D'ARTIFICES**

ATTENDU QU'à l'occasion des festivités de la Fête Nationale du Québec le 24 juin dernier, Domaine Château-Bromont, Ski Bromont Immobilier, M 105 La radio de Granby, la Fondation québécoise du cancer et les partenaires économiques de la grande région de Bromont, ont présentés les feux de la Fête Nationale du Québec et la marche aux flambeaux sous le thème « Les Mille et une Nuits »;

ATTENDU QUE la tenue des feux d'artifice du 24 juin présentée par l'équipe de pyrotechnique Groupe Fiatlux-Ampleman a été un franc succès;

ATTENDU QUE l'événement a permis de rassembler parents et amis et d'attirer plusieurs visiteurs et touristes pour en faire un événement festif;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ

4 JUILLET 2011

**APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De féliciter et remercier les organisateurs dont Monsieur Martin Ducharme et Domaine Château Bromont, instigateurs de l'événement ainsi que les commanditaires pour leur contribution au rayonnement de la ville de Bromont.

ADOPTÉE

2011-07-322

**MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME CATHERINE
LAMONTAGNE**

ATTENDU QUE Madame Catherine Lamontagne est présidente du comité consultatif de la famille;

ATTENDU QUE Madame Lamontagne avait présentée le dossier de candidature pour la municipalité amie des enfants;

ATTENDU QUE dans le cadre du concours « Je prends ma place » organisé par le Forum Jeunesse Montérégie Est ainsi que la CRÉ Montérégie Est qui s'adresse aux jeunes de 18 à 35 ans résidant sur le territoire de la Montérégie Est qui, par leur engagement, se démarquent dans leur communauté, salue leur audace, leur talent, leur créativité et leur sens des responsabilités;

ATTENDU QUE Madame Lamontagne était candidate pour une bourse dans la catégorie « Implication sociale » attribuée à la personne qui s'est démarquée à la fois par l'ensemble de ses implications, son sens du leadership, le développement d'initiatives, ainsi que les retombées et le rayonnement de ses actions;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De féliciter Madame Lamontagne, Lauréate d'une bourse dans la catégorie « Implication sociale » pour ses implications, son sens du leadership, le développement d'initiatives, ainsi que les retombées et le rayonnement de ses actions au sein de la communauté Bromontoise.

ADOPTÉE

2011-07-323

**MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LA NOMINATION DE
MADAME ANIE PERRAULT AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU RÉMME**

4 JUILLET 2011

Attendu que le Conseil municipal désire souligner l'implication et le leadership de la conseillère Anie Perrault au sein du Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (RÉMME);

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le conseil municipal adresse ses meilleures félicitations à la conseillère Anie Perrault pour sa nomination au poste de vice-présidente du conseil d'administration du Réseau des élues municipales de la Montérégie Est pour l'année 2011-2012.

ADOPTÉE

A.M.

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 982-01-2011
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 982-2011 SUR LES
PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE VISANT À
PERMETTRE LES PROJETS PARTICULIERS DANS LES ZONES
ADJACENTES AU BOULEVARD PIERRE-LAPORTE**

Monsieur **JACQUES LAPENSÉE** donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le projet de règlement numéro 982-01-2011 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 982-2011 de manière à permettre les projets particuliers dans les zones adjacentes au boulevard Pierre-Laporte sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Monsieur **JACQUES LAPENSÉE** demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du conseil assistant à la présente séance.

2011-07-324

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 982-01-2011
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 982-2011 SUR LES
PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE DE
MANIÈRE À PERMETTRE LES PROJETS PARTICULIERS DANS
LES ZONES ADJACENTES AU BOULEVARD PIERRE-LAPORTE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble le 2 mai 2011 ;

4 JUILLET 2011

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite permettre les projets particuliers le long du boulevard Pierre-Laporte entre l'autoroute 10 et la rue Shefford ;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville de Bromont peut modifier sa réglementation d'urbanisme ;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le premier projet de règlement numéro 982-01-2011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 982-2011 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de manière à permettre les projets particuliers dans les zones adjacentes au boulevard Pierre-Laporte ».

De soumettre ce premier projet de règlement à une assemblée publique de consultation conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

2011-07-325

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-70-2011

ATTENDU l'avis de motion du règlement numéro 876-70-2011 donné à la séance du 6 juin 2011;

ATTENDU l'adoption à cette même séance du premier projet de règlement numéro 876-70-2011;

ATTENDU la tenue ce jour, d'une assemblée publique de consultation à l'égard du premier projet de règlement numéro 876-70-2011;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que rédigé, le second projet de règlement numéro 876-70-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 tel qu'amendé, visant à créer la zone R01-126-1 à même une partie des zones R01-126, R01-127 ET H01-128, à ajouter la grille relative à la nouvelle zone R01-126-1 de façon à permettre un usage d'habitation avec une marge avant minimale de 7,6 mètres et à modifier les limites des zones R01-126 et H01-137.

ADOPTÉE

4 JUILLET 2011

Madame la conseillère MARIE-CLAUDE CABANA déclare que puisque son époux dispose d'une entente avec la Ville lui accordant notamment un droit de premier refus sur des terrains appartenant à la Ville situés dans le Technoparc Bromont, et que cette situation pourrait soulever une apparence de conflit d'intérêts, elle préfère ne pas prendre part aux délibérés sur le sujet suivant et quitte son siège.

2011-07-326

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-69-2011 INTITULÉ
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 876-2003 AFIN DE CRÉER LA ZONE I05-514-1 À MÊME
LA ZONE I05-514 ET Y PRÉVOIR UNE SUPERFICIE
D'IMPLANTATION DE 1 000 M2 POUR UN USAGE INDUSTRIEL,
D'AUGMENTER DE 9 À 12 LE NOMBRE DE LOGEMENTS PAR
BÂTIMENT DANS LA ZONE R04-485 (RIVE-GAUCHE) ET
D'AJOUTER LE GROUPE D'USAGE « CONSERVATION » AU
CHAPITRE 3 RELATIF À LA CLASSIFICATION DES USAGES »**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite répondre à une demande du marché relative à la possibilité d'offrir des espaces industriels d'une superficie d'implantation inférieure à 2 000 m² en bordure du boulevard de l'Aéroport ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au Conseil municipal d'approuver la demande de modification de zonage pour le Technoparc dans une résolution portant le numéro 2011-03-13 et adoptée le 4 avril 2011 par le Conseil municipal sous sa résolution numéro 2011-04-162 ;

ATTENDU QU'UNE demande visant à autoriser des bâtiments multifamiliaux de 12 unités a été déposée pour la zone R04-485 (Rive-Gauche) pour réaliser un projet locatif;

ATTENDU QUE la demande ne requière pas de modification sur la hauteur ou la superficie d'implantation prévue au zonage en vigueur ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au Conseil municipal d'approuver la demande de modification de zonage pour le projet Rive-Gauche dans une résolution portant le numéro 2011-02-12 et adoptée le 7 mars 2011 par le Conseil municipal sous sa résolution numéro 2011-03-112 ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire finalement modifier son règlement de zonage numéro 876-2003 afin d'ajouter le groupe d'usages « Conservation » au chapitre traitant de la classification des usages, et les activités autorisés dans ce groupe d'usages;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement ;

4 JUILLET 2011

ATTENDU QU'avis de motion de ce règlement a dûment été donné;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté à la séance du 16 mai 2011;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 20 juin 2011, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, laquelle a été suivie le même jour par l'adoption d'un second projet de règlement, avec modifications;

ATTENDU QU'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue en temps opportun à l'égard dudit projet de règlement;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 876-69-2011 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 afin de créer la zone I05-514-1 à même la zone I05-514 et y prévoir une superficie d'implantation de 1 000 m² pour un usage industriel, d'augmenter de 9 à 12 le nombre de logements par bâtiment dans la zone R04-485 (Rive-Gauche) et d'ajouter le groupe d'usage « conservation » au chapitre 3 relatif à la classification des usages ».

ADOPTÉE

Madame la conseillère MARIE-CLAUDE CABANA réintègre son siège.

2011-07-327

**REPORT DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
NUMÉRO 987-2011 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT
DE 560 000\$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE
REPLACEMENT DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE LA
CENTRALE DE TRAITEMENT DES EAUX DE BROMONT**

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reporter à une séance ultérieure l'adoption du règlement numéro 987-2011 décrétant une dépense et un emprunt de 560 000\$ pour la réalisation de travaux de remplacement du système de contrôle de la centrale de traitement des eaux de Bromont, afin d'obtenir certaines informations supplémentaires de la part des services municipaux concernés.

ADOPTÉE

4 JUILLET 2011

2011-07-328

**ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2010 DE L'OFFICE
MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT AU 31 DÉCEMBRE
2010**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Bromont pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010 ;

ATTENDU QUE les revenus se chiffrent à 274 162 \$ et les dépenses à 530 250 \$, laissant un déficit de 256 088°\$;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit payer 10 % du déficit soit la somme de 25 608 \$;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a déjà payé la somme de 25 729 \$, et ce, conformément à la résolution numéro 2010-11-579 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Bromont, pour l'exercice financier 2010, lesquels démontrent un solde à recevoir de **123 \$** par la Ville de Bromont pour ajuster la partie du déficit payé à l'Office municipal d'habitation de Bromont.

ADOPTÉE

2011-07-329

**AUTORISATION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE
DÉPLACEMENT D'UN EXUTOIRE PLUVIAL SUR LA RUE
MONTCALM**

ATTENDU QUE le projet de construction d'un poste de pompage sur la rue des Deux-Montagnes a requis une servitude pour le passage d'une conduite de refoulement;

ATTENDU QUE lors de la signature de l'acte de servitude avec les propriétaires concernés, l'un d'eux a demandé la relocalisation d'un exutoire pluvial;

ATENDU QUE ni les estimations de coûts ni le règlement d'emprunt ne prévoyaient lesdites dépenses mais que la Ville acquiesce à l'exécution de tels travaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

4 JUILLET 2011

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier la somme de **65 000\$**, à même le surplus anticipé de l'exercice financier 2011 pour la relocalisation de l'exutoire pluvial de la rue Montcalm, tel que stipulé dans l'entente signée entre les parties.

ADOPTÉE

2011-07-330

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DANS LE CADRE DU MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA MISE À NIVEAU DU BARRAGE À LA CENTRALE DE TRAITEMENT DES EAUX

ATTENDU QUE le barrage de la prise d'eau à la Centrale de Traitement a besoin d'être réaménagé;

ATTENDU QUE la firme BPR a obtenu le mandat de préparer les plans et devis pour l'obtention des certificats d'autorisations;

ATTENDU QUE le Ministère des Pêches et Océan exige de la Ville l'aménagement d'une passe à poissons dans le barrage;

ATTENDU QUE les demandes du Ministère des Pêches et Océans ainsi que du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs ont nécessité des déboursés additionnels de 1 320,95 \$;

ATTENDU QUE la révision du concept et des plans et devis a demandé une prestation de travail additionnelle de la part de la firme d'ingénieurs mandatée;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le paiement à la firme BPR, d'une somme supplémentaire de **4 800 \$**, plus les taxes applicables, en ajout au mandat initialement prévu dans le cadre de la préparation des plans et devis pour la consolidation et l'amélioration du barrage en aval de la prise d'eau de l'usine de filtration de l'eau potable, le tout en considération de ce qui précède et suivant la facture soumise au soutien des présentes;

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier la somme de **4 800 \$**, plus les taxes applicables, ainsi qu'une somme de **1 320,95 \$**, à même la réserve financière pour la réalisation de l'objet des présentes.

ADOPTÉE

4 JUILLET 2011

2011-07-331

**ADOPTION D'UN GUIDE DE CONCEPTION ET DE PRÉPARATION
DE PROJETS D'INFRASTRUCTURES**

ATTENDU QUE la ville de Bromont désire uniformiser l'ensemble de la conception technique concernant les travaux d'infrastructures, dans le but d'effectuer un meilleur suivi des projets et d'optimiser la qualité des infrastructures à construire sur son territoire ;

ATTENDU QU'il y a lieu que la ville de Bromont se dote d'un document de référence balisant les critères de conception techniques relatifs aux infrastructures municipales, en conformité avec les orientations de la Ville ;

ATTENDU QU'un guide de conception et de préparation de projets en infrastructures a été élaboré sous la supervision de la direction des services techniques ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la ville de Bromont adopte le « Guide de conception et de préparation de projets en infrastructures » tel que soumis au soutien des présentes;

QUE le guide susmentionné soit à compter de l'adoption de la présente résolution, la référence pour la conception des projets d'infrastructures à construire sur le territoire de la ville de Bromont.

ADOPTÉE

2011-07-332

**AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LE SURDIMENSIONNEMENT
DES INFRASTRUCTURES DU LOT 3 PHASE 2 DU
DÉVELOPPEMENT «CARRÉ DES PINS»**

ATTENDU QUE la ville de Bromont a autorisé la réalisation d'un projet de développement résidentiel connu sous le nom « Carré des pins » ;

ATTENDU QUE la ville veut s'assurer que les infrastructures qui sont mises en place dans le cadre du projet susmentionné auront la capacité de recevoir d'autres projets de développement en amont ;

ATTENDU QUE la Ville a autorisé des budgets pour la réalisation dudit surdimensionnement d'infrastructures ;

ATTENDU QU'un montant de 13 243, 00 \$ est requis pour le paiement du surdimensionnement des infrastructures qui a été réalisé dans le cadre du lot 3 de la phase 2 du projet « Carré des Pins » ;

4 JUILLET 2011

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont autorise le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier la somme de 13 243, 00 \$ à même la réserve financière pour le paiement des travaux de surdimensionnement des infrastructures d'égout et d'aqueduc qui ont été réalisés dans le cadre des travaux du lot 3 de la phase 2 du projet « Carré des pins », en conformité avec le protocole d'entente applicable.

ADOPTÉE

2011-07-333

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE
PARTENARIAT 2011-2012 AVEC L'ASSOCIATION DE HOCKEY
MINEUR DE BROMONT**

ATTENDU QUE l'Association de hockey mineur de Bromont (AHMB) encadre le programme de hockey mineur simple lettre sur le territoire de la ville de Bromont;

ATTENDU QUE l'Association de hockey mineur de Bromont rencontre ses obligations auprès de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville dispose des installations sportives demandées par l'AHMB;

ATTENDU QUE la Ville souhaite accorder à l'Association de hockey mineur de Bromont pour la saison 2011-2012, un nombre suffisant d'heures de glace pour l'encadrement du programme de hockey mineur simple lettre à Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner la convention de partenariat liant l'Association de hockey mineur de Bromont et la Ville de Bromont qui attribue gratuitement un nombre maximal de 445 heures de location de glace et 81 heures de prêt de locaux, le tout d'une valeur de **57 990 \$** afin de permettre l'encadrement du hockey mineur à Bromont pour la saison 2011-2012;

D'autoriser l'agente de développement en sports et loisirs, madame Lyne Beaudry, à signer pour et au nom de la Ville ladite convention, telle que soumise au soutien des présentes.

ADOPTÉE

4 JUILLET 2011

2011-07-334

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL POUR LA LOCATION
D'UN LOCAL AU CENTRE SPORTIF DE BROMONT PAR L'ÉCOLE
DE DANSE L'ÉQUILIBRE**

ATTENDU QUE la mission du service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire de la ville de Bromont est d'offrir des activités à la population en partenariat avec des organismes dont la conformité et la compétence sont reconnues;

ATTENDU QUE la Ville souhaite faire bénéficier sa population des services dispensés par l'École de danse L'Équilibre et possède les installations requises;

ATTENDU QU'un bail a été signé annuellement depuis 2008 entre la Ville et l'École de danse L'Équilibre pour l'usage du studio de danse situé au Centre sportif, l'utilisation de salles de toilettes et des vestiaires;

ATTENDU QUE lors du terme précédent, les services offerts furent excellents et que toutes les obligations du locataire ont été remplies face à la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner la reconduction du bail à intervenir entre la ville de Bromont et L'École de danse L'Équilibre pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 31 mai 2012 pour la somme totale de 4500\$ plus les taxes applicables ;

D'autoriser madame Lyne Beaudry, agente de développement, à signer pour et au nom de la Ville ledit bail, tel que soumis au soutien des présentes.

ADOPTÉE

2011-07-335

**APPUI A LA 10^E ÉDITION DU KILOMAÎTRE À LA
CHANTIGNOLE**

ATTENDU QUE Monsieur Pierre Gosselin, professeur d'éducation physique retraité en collaboration avec l'école la Chantignole, le Club d'athlétisme Granby-Bromont et un comité de bénévoles, souhaite organiser la 10^e édition de l'activité sportive familiale KiloMaître à la Chantignole dans les rues de la municipalité;

ATTENDU QU'un soutien logistique est demandé à la Ville de Bromont pour réaliser le KiloMaître à la Chantignole quant au prêt du terrain de soccer situé à proximité de l'école la Chantignole, prêt d'équipements (30 barrières mills, 10 gros cônes oranges et 3 panneaux sandwiches), ainsi que de l'encadrement du Service de police et du Service de prévention des incendies lors de la tenue des courses;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, le Service de police, le Service de prévention des incendies, ainsi que le Service des travaux publics sont favorables à soutenir l'activité;

4 JUILLET 2011

ATTENDU QU'un soutien financier est demandé à la Ville de Bromont pour l'organisation de cette activité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder sans frais, un permis d'utilisation des voies publiques pour la tenue de la 10^e édition de l'activité le KiloMaître à la Chantignole qui aura lieu à Bromont le 24 septembre 2011;

D'offrir un soutien de la part du Service de police et du Service de prévention des incendies pour assurer un encadrement lors des courses, un soutien de la part du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le prêt du terrain de soccer situé à proximité de l'école la Chantignole et du Service des travaux publics pour le prêt d'équipements et l'installation de barricades à certaines intersections du parcours;

D'accorder un soutien financier de **250\$** à la Fondation de l'école de la Chantignole pour assurer l'encadrement de l'activité;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller RÉAL BRUNELLE déclare que puisque son beau-père a des intérêts dans Aventure Récréo-Sport inc disposant de contrats avec la ville de Bromont et que cette situation pourrait soulever une apparence de conflit d'intérêts, il préfère ne pas prendre part aux délibérés sur les deux prochains sujet et quitte son siège.

2011-07-336

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT POUR
L'OPÉRATION DU PRO-SHOP AU CENTRE SPORTIF DE
BROMONT POUR LA SAISON 2011-2012**

ATTENDU QUE la Ville dispose des équipements nécessaires à l'opération d'un Pro-shop au Centre sportif de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville veut continuer d'offrir aux usagers du Centre sportif ce type de produits et services;

ATTENDU QUE la Ville compte un fournisseur qui offre ces services depuis 2003, dont les usagers sont satisfaits, qui respectent les modalités contractuelles et qui souhaite reconduire son offre de services pour la saison 2011-2012;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

4 JUILLET 2011

D'entériner le contrat de louage de services à intervenir avec Aventure Récréo-Sport inc. ayant pour objet l'opération du Pro-shop du Centre sportif de Bromont pour la saison 2011-2012;

D'autoriser l'agente de développement en sports et loisirs, madame Lyne Beaudry, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat de louage de services, tel que soumis au soutien des présentes.

ADOPTÉE

2011-07-337

GESTION DES CASIERS DU CENTRE SPORTIF DE BROMONT

ATTENDU QUE des casiers sont accessibles en location saisonnière au Centre sportif de Bromont;

ATTENDU QUE le SLCVC veut reconduire l'entente de 2011-2012 avec Aventure Récréo-Sport inc pour le démarchage de la location des casiers et l'assignation de ceux-ci aux locataires;

ATTENDU QUE les parties se sont montrées satisfaites de l'entente précédente;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'ENTÉRINER le contrat de louage de services à Aventure Récréo-Sport inc qui établit les modalités de la gestion de la location des casiers du Centre sportif de Bromont pour la somme annuelle de 450\$;

D'AUTORISER madame Lyne Beaudry, agente de développement sports et loisirs, à signer le contrat de louage de service au nom de la Ville de Bromont ;

D'AUTORISER le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller RÉAL BRUNELLE réintègre son siège.

N.M.

**OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LE
REPLACEMENT D'UNE SECTION DE LA CLÔTURE DU
CIMETIÈRE ANGLICAN**

4 JUILLET 2011

Sujet reporté à une séance subséquente.

2011-07-338

**ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS POUR LE
SAUVETAGE TECHNIQUE « FORMATION ET ÉQUIPEMENTS DE
SAUVETAGE – QUE-561 »**

ATTENDU QU'une résolution (# 2010-11-553) adoptée à l'unanimité lors de la séance ordinaire du 1er novembre 2010 dans laquelle il était prévu de faire une demande auprès du ministère de la Sécurité publique du Québec en vue d'obtenir une assistance financière du gouvernement fédéral pour l'acquisition d'équipements de sauvetages spécialisés dans le cadre du programme conjoint de protection civile;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la ville de Bromont, Brigham et St-Alphonse-de-Granby désire faire l'acquisition d'équipements spécialisés pour le sauvetage, tels que :

- ceinture de sécurité, cordages, mousquetons, casques, etc. ;
- habits d'immersion en eau froide ;
- embarcation nautique et sur glace ;
- véhicule de transport avec remorque ;
- véhicule tout terrain (mule) ;

ATTENDU QUE le coût global du projet « Formation et équipements de sauvetage – QUE-561 » est de 132 558,71 \$;

ATTENDU QU'une entente est survenue le 23 septembre 1987 relativement à la protection contre l'incendie entre la municipalité de Bromont, la municipalité de Brigham et la municipalité de paroisse St-Alphonse-de-Granby (règlement # 542);

ATTENDU QUE les coûts des équipements de sauvetage spécialisés et technique seraient répartis en parts égales entre Bromont, Brigham et St-Alphonse-de-Granby, suivant l'entente intervenue le 21 juin 2011 à l'hôtel de ville de St-Alphonse-de-Granby et ce, pour une somme équivalente à 22 093,00 \$ par chacune des municipalités;

ATTENDU QUE le programme exige que le promoteur s'engage à avancer les fonds pour le projet « Formation et équipements de sauvetage – QUE-561 »;

ATTENDU QUE le projet intitulé « Formation et équipements de sauvetage – QUE-561 » doit être complété avant le 31 mars 2012;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

4 JUILLET 2011

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à accomplir pour et au nom de la ville de Bromont, toutes les démarches nécessaires relatives à la mise en œuvre du programme conjoint de protection civile « Formation et équipements de sauvetage – QUE-561 », en collaboration avec les municipalités de Brigham et de St-Alphonse-de-Granby;

De demander au directeur des services administratifs, des finances et trésorier de prévoir que les sommes seront payables pour l'année 2012 lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

2011-07-339

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU PROJET DE LOTISSEMENT PRÉSENTÉ PAR IMMOBILIER ROBERT DÉSOURDY INC (CARRÉ DES PINS) AFIN DE PERMETTRE LA CRÉATION DE 3 LOTS DONT LA PROFONDEUR MINIMALE EST DÉROGATOIRE

Attendu qu'une demande de dérogation mineure relative au projet de lotissement présenté par Immobilier Robert Désourdy Inc (Carré des Pins) afin de permettre la création de 3 lots dont la profondeur minimale est dérogatoire a été déposée;

Attendu que les dérogations sont le résultat de la présence d'un cours d'eau au nord du site, résultant en la localisation de la rue au minimum de 45 m de celui-ci, conformément aux exigences environnementales et au règlement de lotissement en vigueur;

Attendu que les profondeurs limitées des lots sont plus que compensées par leur largeur respective, de sorte que la superficie proposée de chaque lot est nettement supérieure à la superficie minimale prescrite de 600 m²;

Attendu que le fait de ne pas accorder les dérogations mineures est susceptible de porter un préjudice sérieux au requérant;

Attendu que les dérogations mineures ne porteront pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Attendu qu'aucun citoyen ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication le 15 juin 2011 d'un avis public conforme à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'accorder la demande de dérogation mineure relative au projet de lotissement afin de permettre la création de 3 lots dont la profondeur minimale est dérogatoire (Carré des Pins), le tout en considération des faits ci-haut détaillés.

ADOPTÉE

4 JUILLET 2011

2011-07-340

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA MARGE
AVANT MINIMUM AFIN DE FERMER LA GALERIE EXISTANTE
D'UNE RÉSIDENCE SITUÉE AU 213, RUE MARTIN**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure relative à la marge avant minimum afin de fermer la galerie existante d'une résidence située au 213, rue Martin a été présentée ;

Attendu que la dérogation vise à réduire la marge avant de dix à huit mètres, ce qui est supérieur à la marge avant moyenne dans la municipalité, ainsi que dans les zones contigües;

Attendu que la dérogation permettra une plus grande efficacité énergétique de la résidence;

Attendu que le fait de ne pas accorder la dérogation mineure est susceptible de porter un préjudice au requérant;

Attendu que la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Attendu qu'aucun citoyen ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication le 15 juin 2011 d'un avis public conforme à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'accorder la demande de dérogation mineure relative à la marge avant minimum afin de fermer la galerie existante, le tout en considération des faits ci-haut détaillés.

ADOPTÉE

2011-07-341

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE LA MARGE
MINIMALE AVANT POUR UNE RÉSIDENCE SITUÉE AU 337, RUE
DE L'ARTISAN**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure relative la marge minimale avant pour une résidence située au 337, rue de l'Artisan a été déposée;

Attendu que la résidence a été construite en 2008 de façon dérogatoire à 7,44 mètres de la rue alors que la marge avant minimale est de 7,6 mètres;

Attendu que la demande a fait l'objet d'un permis de construction (no 2008-00109);

4 JUILLET 2011

Attendu que le comité assume que les travaux dérogatoires ont été exécutés de bonne foi;

Attendu que le fait de ne pas accorder les dérogations mineures est susceptible de porter un préjudice sérieux au requérant;

Attendu que les dérogations mineures ne porteront pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Attendu qu'aucun citoyen ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication le 15 juin 2011 d'un avis public conforme à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'accorder la demande de dérogation mineure relative à la marge minimale avant pour une résidence située au 337, de l'Artisan, le tout en considération des faits ci-haut détaillés.

ADOPTÉE

2011-07-342

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA RÉDUCTION
DE LA SUPERFICIE MINIMALE POUR LE MORCELLEMENT D'UN LOT
AGRICOLE SITUÉ AU 881, ADAMSVILLE**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure relative à la réduction de la superficie minimale pour le morcellement d'un lot agricole situé au 881, Adamsville a été déposée;

Attendu que la résidence aurait été construite vers 1876 et jouirait des droits acquis à l'aliénation d'une construction non agricole existante avant l'entrée en vigueur de la LPTAAQ;

Attendu que la demande vise une propriété d'une superficie de 120,47 hectares avec un frontage supérieur à 2 000 mètres sur un chemin public (chemin d'Adamsville);

Attendu que la LPTAAQ limite les droits acquis pour une utilisation résidentielle à une superficie maximale de 5 000 mètres carrés;

Attendu que l'article 26 du règlement sur le lotissement 877-2003 exige un frontage minimum de 50 mètres pour la création d'un lot non desservi;

Attendu que le fait de ne pas accorder les dérogations mineures est susceptible de porter un préjudice sérieux au requérant;

Attendu que les dérogations mineures ne porteront pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

4 JUILLET 2011

Attendu qu'aucun citoyen ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication le 15 juin 2011 d'un avis public conforme à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'accorder la demande de dérogation mineure relative à la réduction de la superficie minimale pour le morcellement d'un lot agricole situé au 881, Adamsville, le tout en considération des faits ci-haut détaillés.

ADOPTÉE

2011-07-343

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA
RÉDUCTION DE LA SUPERFICIE MINIMALE POUR LE
MORCELLEMENT D'UN LOT AGRICOLE SITUÉ AU
568, CH. PERREAULT**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure relative à la réduction de la superficie minimale pour le morcellement d'un lot agricole situé au 568, ch. Perreault a été déposée;

Attendu que la demande de lotissement vise deux propriétés contigües situées à l'intérieur du territoire protégé par la LPTAAQ qui ne sont pas desservies par les services municipaux d'égout et d'aqueduc;

Attendu que le nouveau lot vise l'implantation d'une nouvelle installation septique pour le 570, chemin Perrault;

Attendu qu'aucune autre alternative ne permet l'installation d'une nouvelle installation septique sur le terrain même du 570, chemin Perrault;

Attendu que la grille de zonage en vigueur pour la zone A06-600 spécifie un frontage minimum de 150 mètres, une profondeur minimale de 200 mètres pour une superficie minimale de 50 000 mètres carrés;

Attendu que les propriétaires du lot 2 928 615 sont consentants à céder une parcelle de terrain d'une largeur de 7,62 mètres par 60,96 mètres de profondeur pour permettre aux propriétaires du 570, chemin Perrault de régulariser une situation problématique pour une fosse septique;

Attendu que le lot proposé respecte les normes prévues au règlement de lotissement 877-2003 en vigueur;

Attendu que le fait de ne pas accorder les dérogations mineures est susceptible de porter un préjudice sérieux au requérant;

4 JUILLET 2011

Attendu que les dérogations mineures ne porteront pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

Compte tenu que les propriétés du 568 et 570, chemin Perrault ont reçu une autorisation de la CPTAQ (181 274) en date du 3 septembre 1991 permettant de lotir, aliéner et une autorisation pour un usage non agricole, cette opération cadastrale n'est pas assujettie à une demande d'autorisation de la CPTAQ;

Attendu qu'aucun citoyen ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication le 15 juin 2011 d'un avis public conforme à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'accorder la demande de dérogation mineure relative à la réduction de la superficie minimale pour le morcellement d'un lot agricole situé au 568, ch. Perreault suivant les termes décrits précédemment.

ADOPTÉE

2011-07-344

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À
L'AMÉNAGEMENT D'UNE NOUVELLE ENTRÉE PRIVÉE À
MOINS DE 10 MÈTRES D'UN COURS D'EAU D'UNE
RÉSIDENCE SITUÉE AU 195, RUE SHANNON**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure relative à l'aménagement d'une nouvelle entrée privée à moins de 10 mètres d'un cours d'eau d'une résidence située au 195, rue Shannon a été présentée;

Attendu que le terrain est montagneux et que l'accès résidentiel actuel possède un revêtement de gravier très escarpé (20 à 30 %) qui présente des signes d'érosion à plusieurs endroits et est difficilement franchissable;

Attendu que cet accès est devenu dangereux pour les occupants de ladite résidence ;

Attendu que le requérant a mandaté la firme conseil d'environnement Aqua-Berge pour faire une étude d'un avant-projet pour la conception du chemin d'accès;

Attendu que la seule solution alternative envisageable nécessite l'empiètement dans la bande riveraine du cours d'eau adjacent à la propriété;

Attendu que le premier cinq mètres de la bande riveraine ne sera pas affecté par le projet et qu'il est possible en situation ultime de donner une dérogation mineure pour l'empiètement dans la bande riveraine de 5 à 10 mètres;

4 JUILLET 2011

Attendu que plusieurs mesures d'atténuation devront être respectées lors des travaux afin de minimiser les impacts sur l'environnement et que la surveillance du chantier sera assurée par un technicien de la faune sous la supervision d'un biologiste ;

Attendu que le fait de ne pas accorder les dérogations mineures est susceptible de porter un préjudice sérieux au requérant;

Attendu que les dérogations mineures ne porteront pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Attendu qu'aucun citoyen ne s'est opposé à l'octroi de cette dérogation depuis la publication le 15 juin 2011 d'un avis public conforme à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1);

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'accorder la demande de dérogation mineure conditionnellement à ce que les travaux soient effectués tels que prévus dans le rapport d'Aqua-berge inc. daté du 5 mai 2011, le tout en considération des faits ci-haut détaillés;

D'exiger que des garanties financières soient déposées pour que les travaux de réhabilitation et de réaménagement de l'entrée existante et de la renaturalisation de la bande riveraine soient complétés conformément au rapport d'Aqua-berge inc.

ADOPTÉE

2011-07-345

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE PERMETTANT
LE FORAGE D'UN PUIT POUR UNE ÉTUDE SUR LES EAUX
SOUTERRAINES (INRS, OBV-YAMASKA)**

ATTENDU QUE l'organisme de bassin-versant de la Yamaska (OBV-Yamaska) est un partenaire de la Ville de Bromont et des municipalités situées à l'intérieur du bassin-versant de la rivière Yamaska ;

ATTENDU QU'afin de faire un suivi adéquat des ressources hydriques souterraines de la région, les chercheurs doivent avoir accès à des puits de surveillance ;

ATTENDU QUE dans le cadre du projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines de la Montérégie Est, le MDDEP finance de tels puits sur le territoire des bassins-versants pour l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) ;

ATTENDU QU'afin de financer les infrastructures, le MDDEP demande que les ententes soient d'une durée minimale de 20 ans ;

4 JUILLET 2011

ATTENDU QUE le site proposé pour l'installation du puits est l'usine de traitement des eaux et que le site choisi aura aucun impact sur les activités ou le paysage de la municipalité ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville et de la région de permettre l'installation d'un tel puits sur le territoire bromontois ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur de l'urbanisme, de la planification et du développement durable à signer pour et au nom de la Ville, une entente de collaboration avec l'INRS pour l'installation et l'accès à un puits d'observation sur le site de la centrale de traitement des eaux, conditionnellement à ce que toutes les conditions préalables à cette signature soient satisfaites.

ADOPTÉE

2011-07-346

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LA RECONDUCTION
D'UN BAIL POUR LA LOCATION DE LOCAUX SITUÉS AU 50,
CHEMIN DE GASPÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et la Commission scolaire du Val-des-Cerfs ont signé un protocole d'entente relatif à l'organisation scolaire dans les écoles de la Ville de Bromont en date du 11 juillet 2008;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagée à participer aux solutions du manque d'espace dans les écoles situées sur son territoire, et plus particulièrement à l'école de la Chantignole ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a conclu un bail avec 9100-1297 Québec inc., en juillet 2008, pour la location de certains locaux situés au 50 chemin de Gaspé, Bromont, pour un terme d'une année, et ce, afin de remédier au manque d'espace à l'école de la Chantignole ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a depuis reconduit ledit bail lequel vient à échéance au 31 juillet 2011 ;

ATTENDU QUE la fin des travaux de construction à l'école de la Chantignole est prévue pour décembre 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, le bail à intervenir avec 9100-1297 Québec inc. ayant pour objet la location de certains locaux dans le bâtiment situé au 50 chemin de Gaspé, afin de remédier au

4 JUILLET 2011

manque d'espace à l'école de la Chantignole, et ce, pour un terme de cinq (5) mois soit du 1^{er} août 2011 au 31 décembre 2011, pour un loyer mensuel de **6145,83 \$**, excluant les taxes applicables, lequel bail est joint à la présente pour en faire partie intégrante;

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

2011-07-347

**AUTORISATION DE LA TENUE DE LA 2^E ÉDITION DE
L'ENVOLÉE DES CERFS-VOLANTS AU PROFIT DE LA FIBROSE
KYSTIQUE**

ATTENDU QU'une demande d'autorisation a été acheminée à la Ville pour la tenue de l'évènement L'Envolée des Cerfs-volants;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements familiaux sur son territoire;

ATTENDU QU'il s'agit d'un événement offrant des activités à caractère familial telles que jeux gonflables, ateliers de cirque et de cerf-volant, maquillage et présence de mascottes, etc;

ATTENDU QUE tous les profits de cette journée iront à l'Association de la fibrose kystique;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue de la 2^e édition de L'Envolée des Cerfs-Volants sur le site du Marché aux puces de Bromont le 4 septembre 2011;

D'émettre sans frais tout permis requis à la tenue de cet évènement.

ADOPTÉE

N.M.

Dépôt d'une lettre de remerciements de Madame Elyse Allan

4 JUILLET 2011

N.M.

Dépôt d'une lettre de remerciements de la Fondation québécoise du cancer

2011-07-348

**RÉAPPROPRIATION D'UNE SOMME POUR LE FINANCEMENT DE
MESURES VISANT UN RETOUR D'ACHALANDAGE DANS LE
VIEUX-VILLAGE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont octroyait un budget de 25 000.00\$ pour la revalorisation du Vieux-Village;

ATTENDU QU'à ce budget il y a un solde de 18 643.23\$;

ATTENDU QU'une consultation a été effectuée auprès des commerçants de la rue Shefford;

ATTENDU QUE plusieurs commerçants ont manifesté leur désir de voir augmenter l'achalandage dans le Vieux-Village;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De réapproprier un montant de 18 643.23\$ dans les surplus anticipés pour l'année 2011 afin de financer des mesures visant à favoriser un retour d'achalandage dans le Vieux-Village de Bromont, notamment par la réalisation d'un projet de signalisation périphérique et de proximité de ce secteur.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois (3) citoyens font des interventions sur les sujets suivants :

Une personne s'adresse au Conseil pour connaître le type d'équipements visés au sujet 6.5.1 ainsi que si le projet vise autant les interventions sur les plans d'eau. De plus, elle se réjouit que ces équipements soient basés à Bromont.

Un deuxième intervenant interroge les membres du conseil municipal sur les points suivants :

- le marquage de la chaussée vis-à-vis l'entrée charretière de sa résidence et l'intersection des rues Shefford et Bourgmaster;
- les modifications apportées à la réglementation sur la circulation de véhicules lourds sur la rue Shefford, notamment des camions de chez Métro.

4 JUILLET 2011

- des opérations de transbordement qui auraient lieu dans un dépotoir de terre situé derrière sa propriété et qui dérangeraient la quiétude des résidents de ce secteur.
- Le manque d'entretien de la piste cyclable La Bromontoise derrière le Carré des pins ainsi que de certains aménagements publics bordant la rue Shefford.

Un résident s'enquiert de la provenance des sommes afférentes au paiement de la dépense additionnelle autorisée au sujet 6.2.2 dans le cadre du mandat de préparation des plans et devis pour la mise à niveau du barrage à la centrale de traitement des eaux.

2011-07-349

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 21 h.

ADOPTÉE

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 2011.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE